

CT DGAC

4 avril 2018

CT DGAC - 6 AVRIL 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur Général,

Le protocole social DGAC 2016-2019, signé par FO, a permis d'enrayer la baisse des effectifs et a prévu un schéma d'emploi stable pour la période de 2017 à 2019. Cette décision a été prise par le gouvernement en 2016 alors que la prévision de croissance du trafic était alors de 1,5% par an. Or la hausse constatée en 2016 et 2017 est de plus de 4% par an. Les projections confirment une croissance durable du trafic pour les prochaines années.

La forte augmentation du trafic impacte en premier lieu les contrôleurs mais aussi l'ensemble des personnels de la DGAC et de l'ENAC participant à la chaîne de sécurité : maintenance, modernisation technique, surveillance, formation, fonctions support... .

Les schémas d'emploi actuel de la DGAC et de l'ENAC doivent être revus à la hausse pour garantir un haut niveau de sécurité et de qualité de service attendu par les compagnies et tous les acteurs du transport aérien.

C'est pourquoi FO demande des recrutements supplémentaires à partir de 2019 dans tous les corps de la DGAC. Ceci permettra d'accompagner durablement l'essor d'un secteur essentiel pour l'activité économique de la France comme l'a rappelé la ministre chargée des transports lors de l'ouverture des Assises du transport aérien.

Vos représentants FO EN CT DGAC : Pierre GAUBERT Laurent NOTEBAERT Olivier RICHARD Dominique THOMAS
Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

